

PROCES-VERBAL

Etaients présents : M. David FAVRE (GE), M. Jonas ANKLIN (VD), M. Hubert BERTRAND (CAPG), M. Nicolas LAKS (CCG), M. Cyril DEMOLIS (Thonon Agglo), M. Patrice DUNAND (Région Auvergne - RA),

Excusés : Mme Nuria GORRITE (VD), M. Serge DAL BUSCO (GE), M. Serge DELSANTE (Région Auvergne - RA), M. Julien BOUCHET (CCG)

Monsieur le Président ouvre la séance du 20 juin 2022 organisée en visioconférence, compte tenu du contexte durant la période d'urgence sanitaire, conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, et à l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, réactivée par le V de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Après avoir procédé à l'appel de chaque membre présent, Monsieur le Président énonce l'ordre du jour.

L'Assemblée désigne Monsieur FAVRE, secrétaire de séance.

1^{ère} PARTIE - DECISIONS

I) - PV de Séance du 12 mai 2022

Monsieur le Président invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 12 mai 2022.

Aucune remarque ou demande de modification n'est faite par les membres.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

II) - Reliquats 2021 et DM1 du budget 2022

Madame DORGLAS présente les reliquats 2021 : comparatif des appels prévisionnels réalisés auprès des membres durant l'année 2021 versus les appels qui auraient dû être réalisés compte tenu des dépenses réellement payées en 2021.

Le GLCT devra reverser aux membres les montants suivants :

Canton de Genève : 560 273.72 €

Canton de Vaud : 56 510.20 €

Pays de Gex Agglo : 353 471.11 €

CCG : 299 022.71 €

Thonon Agglo : 46 992.46 €

Région (antenne régionale) : 76 373.72 €

Les écarts entre les montants appelés et les dépenses réelles s'expliquent par :

- Le taux prévisionnel pour la révision des lignes tpg (7% prévus versus taux réel de 4.9%)
- Des dépenses prévues non facturées (loyer du dépôt bus) ou facturées partiellement selon un rythme différent du prévisionnel
- Des dépenses d'investissement non facturées (marché tpg pour système Nova)

La DM1 proposée prévoit :

- le versement aux membres des trop perçus pour l'année 2021 pour un montant de 1 392 643.92€
- le complément pour le paiement de l'indexation des lignes tpg : 102 980.21€. Ce complément sera pris en charge selon la répartition suivante :
 - o Canton de Genève : 48 504.51 €
 - o Pays de Gex Agglo : 41 691.43 €
 - o CCG : 12 784.26 €
- Le versement au Canton de Genève de sa part sur la 1^{ère} remontée de dépenses réalisée dans le cadre du projet Interreg Lemcov.

Madame DORGLAS précise que cette DM1 est en déséquilibre (moins de recettes que de dépenses). Cette DM1 viendra diminuer le montant du suréquilibre constaté après le vote du Budget Supplémentaire.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à voter et procède à l'appel nominal des membres pour cette décision :

Monsieur David FAVRE (GE) : avis favorable
 Monsieur Hubert BERTRAND (CAPG) : avis favorable
 Monsieur Nicolas LAKS (CCG) : avis favorable
 Monsieur Jonas ANKLIN (VD) : avis favorable
 Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglo) : avis favorable
 Monsieur Patrice DUNAND (Région) : avis favorable

L'Assemblée approuve la Décision Modificative n°1 du budget 2022 présentée, à l'unanimité des présents et autorise le Président à prendre toute décision et signer tout acte nécessaire.

III) - Convention relative à l'offre sur les prestations du secteur du trafic régional des voyageurs (TRV) 2022 avec Canton de Vaud

Madame FUCILE rappelle que pour les lignes 814 et 818, une participation financière de l'OFT est versée au titre des TRV. Celle-ci fait l'objet d'une convention entre l'OFT, l'opérateur et le canton et une convention entre le GLCT et le Canton de Vaud, même si ce dernier est membre du GLCT.

Cette convention fixe le montant et les conditions de versement de la compensation versée par le Canton de Vaud (et l'OFT) pour chaque année, et dans le cas présent 2022.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à voter et procède à l'appel nominal des membres pour cette décision :

Monsieur David FAVRE (GE) : avis favorable
 Monsieur Hubert BERTRAND (CAPG) : avis favorable
 Monsieur Nicolas LAKS (CCG) : avis favorable
 Monsieur Jonas ANKLIN (VD) : avis favorable
 Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglo) : avis favorable
 Monsieur Patrice DUNAND (Région) : avis favorable

L'Assemblée approuve les termes de la convention relative à l'offre sur les prestations du secteur du trafic régional des voyageurs (TRV) pour l'année 2022 présentée, à l'unanimité des présents et autorise le Président à signer la convention et tout document nécessaire à son exécution.

IV) - Convention / Charte de partenariat pour le recueil des données de mobilité

Madame FUCILE rappelle qu'il a été proposé au GLCT de participer à une enquête Origine Destination à l'automne 2022, à laquelle des autres partenaires sont Annemasse Agglo, les

cantons de Vaud et Genève, la région de Nyon ainsi que leurs exploitants, Lemanis et Noctambus.

Madame FUCILE rappelle que l'Assemblée du GLCT a accepté le principe de cette participation lors de l'Assemblée du 14/03 dernier.

Cette participation prend la forme d'une Charte de partenariat dont le but est de coordonner la collecte et la valorisation de données de mobilité en transports publics (TP). Cela commencera par une enquête origine-destination transports publics (OD TP) durant l'automne 2022.

La charte de partenariat prévoit ainsi les conditions fondamentales de son exécution et les engagements majeurs des Partenaires d'année en année.

Ainsi, il est prévu le retrait de partenaires pour 2023 et les années suivantes. Cela implique de revoir la part des partenaires restant. En conséquence, les montants indiqués sont estimatifs. Ils peuvent évoluer en fonction du retrait ou de l'arrivée de nouveaux partenaires.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à voter et procède à l'appel nominal des membres pour cette décision :

Monsieur David FAVRE (GE) : avis favorable

Monsieur Hubert BERTRAND (CAPG) : avis favorable

Monsieur Nicolas LAKS (CCG) : avis favorable

Monsieur Jonas ANKLIN (VD) : avis favorable

Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglo) : avis favorable

Monsieur Patrice DUNAND (Région) : avis favorable

L'Assemblée approuve les termes de la charte de partenariat pour le recueil de données de mobilité présentée, à l'unanimité des présents et autorise le Président à signer cette charte et tout document nécessaire à son exécution.

2^{ème} PARTIE - INFORMATIONS

V) - Renouvellement des lignes urbaines transfrontalières

Madame DORGLAS informe du travail en cours sur la rédaction des pièces des dossiers de consultation des contrats. Le recueil des données de recettes est en cours, il demeure une part inconnue en raison du Covid et du fonctionnement des communautés tarifaires. Dans ce contexte, une indication des recettes par lignes n'est pas possible. L'objectif reste de fournir le plus d'éléments possibles aux candidats.

Elle précise que pour les lignes 814 et 818, une relecture préalable des pièces sera réalisée par l'OFT, ce qui engendra une mise en ligne décalée des pièces, tout en conservant une date commune de remise des offres avec les lignes vers le canton de Genève.

Madame DORGLAS souhaite évoquer les critères de jugement des offres. Lors de l'Assemblée du 12 mai dernier, il avait été validé la pondération des critères suivante : 60% pour le critère financier et 40% pour le critère technique, avec un souhait d'évaluation globale des offres.

A la suite d'échanges avec les représentants techniques des membres, une évolution des critères de jugement est proposée : pondération à 50% pour le critère financier et à 50% pour le critère technique avec des sous-critères pour mieux juger les offres. Cela se traduirait ainsi :

- 50% pour le critère technique, avec les sous-critères suivants :
 - o 25% : Adéquation de la consistance et de la pertinence des services proposés avec les objectifs de l'Autorité Organisatrice,
 - o 15% : Qualité de l'organisation de l'exploitation
 - o 10% : Approche environnementale et sociale retenue

- 50% pour le critère financier, avec les sous-critères suivants :

- 25% : Niveau et évolution de la Contribution Financière Forfaitaire à verser
- 15% : Modalité d'équilibre économique global du service
- 10% : Pertinence des propositions en matière de coût unitaire de modification d'offre ainsi que de formule d'indexation

Les membres n'ont pas de remarque sur ces propositions et approuvent cette nouvelle répartition.

Madame DORGLAS précise par ailleurs mes modalités de gestion des évolutions d'offre dans le cadre des pièces (contrat et Compte d'Exploitation Prévisionnel).

L'objectif est d'anticiper au maximum les évolutions et pouvoir juger les offres avec les évolutions connues. Les modalités contractuelles permettent de gérer ces évolutions :

- Soit sous forme de variations kilométriques,
- Soit par types d'évolution selon des échéances estimatives (par exemple évolution du niveau d'offre avec la mise en service du tram ou du BHNS, évolution du type de véhicules, etc.). Ces échéances pourront être modifiées par avenant le cas échéant.

Madame DORGLAS présente les évolutions prévues dans les contrats :

Estimations des échéances à une date décembre 202X, candidats répondront en fonction de cette échéance, passera un avenant en fonction des conditions prévues au contrat selon la date réelle du "fait générateur".

- Ligne 814

Il reste en suspens le type véhicules au démarrage du contrat. Le Canton de Vaud attend la note de la CAPG pour se prononcer.

La CAPG finalise sa note et la transmet au Canton et au GLCT.

Le passage éventuel par le centre commercial de Chavannes-de-Bogis est prévu.

- Ligne 818 :

Une augmentation de l'offre est prévue en décembre 2024, avec une augmentation des fréquences en heures de pointe.

- Ligne 60 (anciennement F) :

Une modification de l'offre est prévue en décembre 2025, avec la mise en service du tramway Grand-Saconnex.

Le déplacement du terminus de la ligne de Cornavin à Sécheron et la modification du tracé sont prévus en décembre 2026 avec le démarrage des travaux de la gare souterraine Cornavin.

- Ligne 64 :

Une modification de l'offre est prévue en décembre 2025, au vu de l'évolution projetée de l'offre de service du tramway 14.

- Ligne 66 : il n'est pas prévu d'évolution d'offre.

- Ligne 67 (création de ligne) :

Une modification de l'offre est prévue en décembre 2026, avec la mise en service du BHNS Saint-Genis-Meyrin.

- Ligne 68 :

Une modification de l'offre est prévue en décembre 2026, avec la mise en service du BHNS Saint-Genis-Meyrin.

- Ligne 69 (anciennement T) :

L'exploitation de la ligne pourra être arrêtée en fonction de l'avancée des études relatives à d'autres modes d'exploitation. Ainsi : l'offre de base consiste à chiffrer la ligne 69 durant les 6 années. L'option consiste à chiffrer l'arrêt de la ligne après 3 années (soit jusqu'à décembre 2026).

Il n'est pas formulé de remarque sur ces évolutions.

Madame DORGLAS rappelle le calendrier prévisionnel de la procédure :

- Remise des offres : mi/fin octobre 2022
- CDSP pour ouverture des candidatures et des offres : début novembre 2022
- CDSP pour avis sur les offres : mi-décembre 2022
- Négociations : janvier et février 2023
- Désignation des Concessionnaires : avril / mai 2023

VI) - **Offre de la ligne 272**

Madame DORGLAS questionne les membres sur l'offre de service à compter du 22 août 2022 ? Les doublages mis en œuvre vont-ils être poursuivis ? Est-ce que les express transformés en omnibus vont devenir des Express ? Quel avenir de la course de 16h25 ?

Une réunion entre le Canton de Genève et la Région est programmée le 11/07 prochain. Cette réunion devrait permettre de définir l'offre à partir du 22/08/22.

Monsieur GARDIN présente les comptages réalisés sur les services par la Région les lundi 23 mai, mardi 31 mai et jeudi 1^{er} juin sur les départs de :

- 16h40 de l'aéroport de Genève
- 16h25 de Lancy Pont rouge
- 16h40 de Lancy Pont rouge

Sur la course express de 16h40, il est constaté en moyenne une quarantaine de passagers. En ce qui concerne les courses omnibus de 16h25 et 16h40 :

- la course de 16h25 est plus fréquentée que la course de 16h40 (entre 20 et 30 personnes), il y a beaucoup moins de passagers sur la course de 16h40

Ainsi l'un des deux services omnibus pourrait être basculé en express. Lors des comptages, la Région a interrogé des passagers. Sur 29 personnes présentes lors des enquêtes, 5 personnes étaient plutôt défavorables mais sans impératif à part devoir attendre 15 minutes de plus.

Monsieur FAVRE indique que les discussions se poursuivront prochainement en vue de stabiliser l'offre de cette ligne.

Monsieur LAKS interroge sur les impacts de ces discussions sur l'offre omnibus.

Monsieur GARDIN indique que l'antenne a proposé au siège une synthèse qui préconise de passer le 16h25 en express (départ à 16h depuis aéroport et passage à 16h20 à Lancy Pont Rouge et possibilité d'avancer l'omnibus de 16h40 de 5 minutes. Cela signifierait un omnibus de moins et un express de plus.

VII) - **Temps de parcours de la ligne D**

Madame DORGLAS informe les membres qu'une dégradation des temps de parcours est observée déjà aujourd'hui sur la ligne D (hors chantier tram sur Perly et St Julien) :

- de l'ordre de +4-5 minutes en Heures de Pointe du Matin,
- de l'ordre de +6 min en Heures de Pointe du Soir.

Madame DORGLAQ précise que pour la fin du contrat actuel, les tpg se sont engagés à trouver des solutions d'exploitation pour limiter la dégradation mais pour le prochain marché, il faudra impérativement tenir compte de ces nouveaux temps de parcours. Pour maintenir la cadence de 6', cela équivaut à ajouter 4 véhicules supplémentaires par rapport à la flotte actuelle.

Il conviendra également de prendre en compte l'impact des travaux préparatoires du tramway à St Julien en Genevois.

Plusieurs questions se posent :

- Si on ajoute des véhicules, aura-t-on suffisamment de place disponible au dépôt ?
- Quel sera l'impact financier sur le prochain marché ?

- Quid d'une éventuelle diminution de cadence ou modification de tracé ?

Le niveau de fréquentation de cette ligne est quasi revenu à celui de 2019. Une évolution des horaires aurait un impact sur la fréquentation des services.

Monsieur FAVRE trouverait très regrettable de réduire l'offre en dégradant la cadence de cette ligne. Il questionne ses services sur l'échéance à partir de laquelle il sera possible, côté suisse de voir une amélioration de la vitesse commerciale au vu des travaux d'amélioration de circulation.

Madame GUILLOT indique :

- Que la 1^{ère} partie dans Plan les Ouates devrait arriver l'année prochaine mais ne permettra pas d'améliorer les temps de parcours mais plutôt de limiter la dégradation et stabiliser les temps de parcours.
- Qu'il y a un enjeu au niveau de P+R Etoile mais il n'y a pas de date retenue et les discussions avec Carouge sont en cours.
- Le plus gros enjeu se trouve au niveau de la jonction autoroutière et la route de contournement mais rien n'est prévu avant l'arrivée du tramway.

Elle rappelle que les Tpg avaient déjà sollicité le GLCT en 2018-2019 avec une demande de 2 véhicules supplémentaires, sachant qu'il n'existe pas de possibilité de réguler les services. Elle précise qu'il est peut-être possible de gagner 2 véhicules si les travaux sur Perly et P+R Etoile sont réalisés, mais pas 4 et sachant que des travaux à St Julien l'année prochaine et les travaux en Suisse n'ont pas été évalués, leurs impacts sont encore inconnus.

Monsieur FAVRE demande à avoir des éléments précis afin de pouvoir décider. Il demande que cette question soit traitée dans le groupe de travail « vcom » porté par le Canton et de poursuivre le travail avec la CCG pour affiner les impacts sur la partie française.

VIII) - **Point sur dossier Lemcov**

Monsieur SOYER indique que ce projet se termine le 30 juin prochain.

La Visite sur Place prévue par les services Interreg a été repoussée à la rentrée.

Il présente les résultats du dernier relevé de données du monitoring du covoiturage. Celui-ci a permis de tester les données pertinentes à relever et à attester d'une reprise de la pratique du covoiturage depuis le début de l'année avec la levée des restrictions en France et en Suisse ainsi que de l'efficacité des mesures d'incitation financières.

IX) - **Point sur le marché AMO MMT**

Monsieur SOYER rappelle aux membres que les offres du 2nd marché relatif à l'AMO du marché de gestion du MMT ont été remises le 10 juin dernier. 3 offres ont été remises :

- Arcadia
- Cerema
- PTV

L'analyse de ces offres est en cours.

X) - **Point d'information sur le prochain programme Interreg**

Monsieur SOYER rappelle que le GLCT a été chef de file France et Suisse pour plusieurs dossiers Interreg car cela est prévu dans ses statuts.

Il informe les membres que le lancement officiel du programme 2021-2027 a été fait le 09 juin 2022. Dans celui-ci, deux priorités retenues pourraient concerner le GLCT :

- la neutralité carbone et la transition écologique,
- les mobilités plus durables et multimodales

Le taux de financement peut aller jusqu'à 80% côté France (contre 60% aujourd'hui), et 50% côté Suisse

Le type de projets soutenus pourrait être par exemple, la création de lignes transfrontalières, l'acquisition de matériel roulant « propre », des BHNS, des projets d'amélioration de la vitesse commerciale (aménagement), des projets favorisant la multimodalité et l'interopérabilité.

En revanche, l'exploitation n'est pas financée. Les stratégies et études sont le plus simplement finançables.

Cette présentation n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres.

XI) - **Point Ressources Humaines**

Madame DORGLAS informe de l'arrivée de Monsieur Abdoul Aziz LIWORO, technicien transport le 04 juillet prochain. Finalement son contrat a pu être passé sur une durée de 3 ans avec des conditions relatives à la prolongation de son titre de séjour.

Par ailleurs, Madame DORGLAS rappelle aux membres la fin des contrats des chefs de projet Transport et Interreg au 31 décembre prochain. Il conviendra de réaliser les formalités nécessaires au renouvellement de ces contrats :

- Pour la Cheffe de projet Transport : un CDI est possible à la suite de 2 CDD sur le même poste,
- Pour le Chef de projet « conduite et portage de dossiers Interreg » : un nouvel appel à candidatures sur la base d'une fiche de poste revue en fonction de l'évolution des missions (fin des dossiers Interreg notamment). Marius pourra bien évidemment postuler mais la mise en concurrence reste obligatoire.

XII) - **Points divers et prochaines Assemblées**

Madame DORGLAS souhaite informer les membres des points divers suivants :

- Fin progressive du dispositif de gratuité pour les Ukrainiens :
 - * Territoire suisse : fin de la gratuité le 31 mai
 - * Lignes D, M et N : fin de la gratuité au 31 mai
 - * Ligne 271 : fin de la gratuité le 05 juin
 - * Lignes 272 et 274 : fin de la gratuité
 - * Le 17 juin pour les déplacements transfrontaliers
 - * Le 30 juin pour les déplacements interne au territoire français
 - * Lignes F, 64, 66, 68 et T : fin de la gratuité le 30 juin (déplacements transfrontaliers et internes au territoire français)
- Gratuité des lignes SIBRA cet été, la ligne 272 n'est pas concernée malgré l'accord tarifaire existant entre le GLCT et le Grand Annecy. Il est possible d'avoir des retours des clients ne comprenant pas ces différences de traitement.
- Pénurie de conducteurs : celle-ci touche les lignes interurbaines, des formations sont en cours mais cela prend du temps pour qu'un conducteur soit opérationnel. Le risque de pénurie existe. Il pourra également touché la RDTA à la rentrée.
- Courrier du Forum d'Agglomération relatif à la fermeture du téléphérique du Salève : Le GLCT a été sollicité par le Forum d'Agglomération quant à la possibilité par le GLCT de développer une desserte du Salève
 - Soit par le prolongement d'une ligne existante depuis Collonges-sous-Salève,
 - Soit par la mise en place de navettes .Le Forum a indiqué avoir sollicité GLCT du téléphérique du Salève qui n'a pas donné suite à leur demande pour raisons financières. Ce courrier est daté du 13 juin pour une mise en place pour cet été.

Monsieur FAVRE indique qu'il n'appartient pas au GLCT des TPT de développer de l'offre touristique.

Monsieur le Président est d'accord avec Monsieur FAVRE, il est très réservé quant à cette demande plutôt irréaliste. Il indique qu'il appartient aux collectivités qui portent le téléphérique de mettre en place des navettes. Une réponse en ce sens sera faite au Forum d'Agglomération.

- P+R+S Archparc :

Monsieur DUNAND indique aux membres avoir été relancé par le Directeur du SMAG quant au P+R+S d'Archparc.

Monsieur FAVRE indique que tant qu'une solution n'est pas trouvée avec la commune d'Archamps à propos de la voirie de desserte, ce sujet est bloqué. Il est surpris que le Président du GLCT soit saisi sur ce sujet compte tenu qu'un groupe de travail Adhoc travaille sur sujet et dans lequel se trouve notamment le Canton de Genève et la CCG.

Prochaines dates pour l'Assemblée :

Il conviendra de trouver des dates qui correspondent aux prochaines étapes des procédures qui seront lancées.

Madame DORGLAS attire l'attention des membres qu'à compter du 1^{er} août prochain, avec la fin de loi relative à l'état d'urgence, il ne sera pas possible de réunir l'Assemblée en visio. Les membres souhaitent pouvoir continuer les séances en visio. Monsieur le Président demande que ce soit fait, même s'il faut modifier les statuts pour cela.

